



**Déclaration Liminaire**  
**Comité Sociale d'Administration / Formation Spécialisée de**  
**l'Hérault**  
**08 octobre 2024**

Monsieur le Président du CSA Territorial,

La PJJ connaît une situation de crise, notamment du fait du CJPM qui a pour conséquence de multiplier, de façon conséquente, la charge de travail des professionnels de la PJJ et des décisions institutionnelles récentes incompréhensibles au regard des difficultés déjà dénoncées ! Alors que nous nous mobilisons pour un abaissement des normes, la DPJJ nous répond une baisse des effectifs ! Cela est inacceptable !

Face à cette fragilisation et cette précarisation de notre travail, le plan social de cet été est venu mettre un coup de couteau dans le dos à des centaines de contractuels dévoués à notre mission, à la situation des jeunes qu'ils et elles suivaient. Cette cure d'austérité n'a aucune justification autre qu'une mauvaise gestion budgétaire de notre administration, qui, notons-le, a dépassé les préconisations de notre Ministère.

Ainsi, c'est avec une PJJ à terre que nous avons entamé cette rentrée 2024 et c'est en état de deuil symbolique que nous vous rencontrons. Car c'est bien la mort d'un service public que signe cette cure mortifère d'austérité, il faut le mesurer. À cette allure, la PJJ agonisante ne sera plus en mesure d'assurer ses missions et finira par n'être plus que l'ombre de ce qu'elle proclame être. Si le projet est de préparer la place à la privatisation de nos missions, alors ce plan d'austérité remplit tous ses objectifs. Noam Chomsky explique finement comment tuer un service public : *« Commencez par baisser son financement. Il ne fonctionnera plus ... C'est la technique de base pour privatiser un service public »*. Soyez assurés que nous lutteront âprement pour la survie de la PJJ, dans l'intérêt des jeunes et de leurs familles et pour tous les professionnels consciencieux qui souffrent de cette politique comptable déshumanisante.

Vous nous réunissez donc ce jour, au lendemain d'une mobilisation sans précédent au sein de notre administration. Nous saluons la mobilisation importante des agents de la PJJ, qui a permis notamment de soutenir les collègues contractuels et de défendre la qualité des missions du service public. Grâce à la couverture médiatique, la visibilité de notre service public a été renforcée, menant à certaines avancées, même si elles restent à confirmer et nous y resterons vigilants !

Nous nous réunissons ce jour sur la thématique de la Santé Sécurité au Travail. Si vous nous avez fait parvenir un certain nombre de documents (registres, DUERP), nous déplorons le fait qu'ils ne soient pas mis à jour.

En effet, chaque DUERP comporte un plan d'action qui doit être mis en œuvre par le chef d'établissement. Nous espérions pouvoir y observer des avancées, mais les documents transmis ne comportent pas les mises à jour... Comment pouvons-nous donc mesurer l'évolution des risques professionnels des agents de notre territoire ? Le DUERP est un document qui, pour servir, doit pouvoir évoluer et être mis à jour tout au long de l'année, il ne s'agit pas d'un document de forme sur lequel il suffirait de s'attarder une fois par an, ne l'oubliez pas !

Nous tenons à vous rappeler que nous vous avons sollicité à plusieurs reprises par mail sur différentes problématiques, sans jamais avoir de réponses ! Cela est inacceptable et nous renvoie un manque de considération de votre part !

De plus, lors de notre rencontre du 10 juillet dernier, vous vous étiez engagé à nous faire parvenir le bilan social ainsi que les aménagements mis en œuvre sur les différents services du territoire en amont du CSA FS. Ce document ne fait pas partie des documents transmis et nous le regrettons amèrement ! La CGT PJJ déplore ce manque de transparence !

Vous nous avez fait remarquer notre absence à la rencontre multilatérale qui était prévue le 7 octobre. En effet, nous vous avons demandé de nous communiquer les sujets prévus à l'ordre du jour, mais n'ayant

aucun retour de votre part, nous avons appliqué votre méthode et sommes donc restés silencieux par notre absence ! Vous n'êtes pas sans savoir que la charge de travail des représentants syndicaux reste la même malgré les remontés des besoins faites sur chaque service l'année dernière. C'est pourquoi, sans connaître les objectifs de cette rencontre, nous avons préféré nous concentrer sur nos missions premières auprès des usagers.

Sur le sujet qui nous occupe ce jour, suite à la réunion ADP/CDP/OS du 28 juin dernier, nous relevons la volonté de la DT d'associer les OS sur le thème de la santé et la sécurité au travail.

Nous constatons que ce travail en commun a pu permettre des échanges et des avancées positifs, comme la procédure envisagée concernant la rédaction des DUERP.

Néanmoins, plusieurs constats ont été faits sur lesquels nous vous avons alerté et attendons des réponses : tous les nouveaux ADP/CDP ont-ils accès à la formation initiale ? Toutes les lettres de cadrage sont-elles rédigées ? Quelle procédure est mise en place sur les différents services afin que l'ADP soit repéré ? Les décharges de temps de travail sont-elles aujourd'hui mises en application ?

Nous avons étudié attentivement les documents transmis et certains points d'alertes se dégagent :

- La prise en compte du risque incendie est inquiétante ! En effet, les exercices incendies ne sont pas réalisés sur l'ensemble des services du territoire comme l'exige la loi. Il en va de la sécurité des agents et il vous appartient de former et d'accompagner les agents sur ce point !
- Au vu des risques remontés sur les différents DUERP et l'état des registres, parfois néants, nous nous interrogeons quant à la compréhension des agents sur l'objectif de ces outils ?
- L'impact du CJPM sur les pratiques est réel, les RPS sont repérés et nous vous le répétons une nouvelle fois, vos agents vont mal (surcharge d'activité, perte de sens, perte d'autonomie, etc.) et ont besoin que vous relayiez leurs réalités de terrain à l'échelon régional. Il en va de votre responsabilité, car vous êtes LE garant des conditions de travail des agents exerçant sur ce territoire.
- Sur la question des **risques routiers** : plus particulièrement dans le cadre des accompagnements éducatifs lointains et des placements en lien avec les missions PEAT de Béziers et Montpellier : quelles sont les mesures que vous avez prises depuis notre dernière interpellation pour garantir la sécurité de vos agents et des mineurs sous-main de justice ?

Nous faisons le constat que nous allons continuer à vous alerter sur un certain nombre de points identiques à ceux dont nous vous avons fait part en novembre 2023 sur la situation plus particulière de certains services :

- Sur la situation de l'**UEMO de Sète** : les différentes problématiques remontées restent les mêmes et la seule réponse apportée depuis plus de deux ans est le déménagement ! Cela ne peut plus durer ! Les agents exercent leurs missions dans des conditions inacceptables depuis trop longtemps ! Nous vous rappelons que cette unité souffre de locaux non ventilés et qu'un rapport sur la qualité de l'air, réalisé en septembre 2019, alerte sur les impacts que cela peut avoir sur les agents y exerçant. Là encore, vous vous étiez engagé à faire preuve de transparence en nous communiquant les différents documents relatifs au projet de déménagement mais force est de constater que nous n'avons rien réceptionné !
- Qu'en est-il des projets de déménagements immobiliers des **unités Littoral et Adam de Craponne** ? Les agents et les usagers pâtissent des conditions actuelles d'accueil !
- Sur le **STEMO de Béziers**, nous notons une amélioration de la situation concernant la surcharge d'activité, mais les situations RH restent complexes et l'impact sur les professionnels bien réel. Le mal-être est verbalisé mais ne semble pas être entendu.
- Sur l'**UEHC**, la situation RH complexe amène les agents à exercer leurs missions dans des conditions difficilement soutenables. Nous tenons néanmoins à saluer la présence continue de la DS sur les moments de crises.

Comme nous vous l'avions indiqué, lors du précédent CSA, nous réaffirmons que c'est par l'amélioration des conditions de travail des agents que la prise en charge des jeunes sera plus efficiente.